



Marché de Noël Nailly 2026

Samedi 28 Novembre de 10h00 à 21h00

Dimanche 29 Novembre de 10h00 à 17h30

L'association l'école Buissonnière organise pour la première fois le marché de Noël de Nailly, ce marché existe depuis de nombreuses années et était auparavant organisé par l'association Nailly en scène

Il se déroulera dans la salle polyvalente et en extérieur dans des chalets en bois.

Des animations et activités rythmeront ce week-end que nous voulons festif et animé.

Des prestataires proposeront restauration et buvette sur place.

Réservation et Renseignements :

Téléphone : 06.51.65.17.57 par sms uniquement

Mail : assoecolebuissonnierenailly@gmail.com

Bulletin d'inscription, justificatifs et chèque à envoyer à l'adresse :

Maire de Nailly : 52 grande rue
89100 NAILLY

Réponse Avant le 01 Novembre 2026.

REGLEMENT

Article 1 : Les inscriptions sont strictement **réservées aux associations et professionnels** sur justificatif. Les emplacements sont attribués dès réception du dossier complet, une fois l'emplacement attribué le paiement est dû même en cas de non présentation de l'exposant au marché sauf en cas de justificatif valable ou annulation des organisateurs.

Article 2 : Pièces à fournir

- Règlement par chèque à l'ordre de l'Ecole Buissonnière
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile

Professionnelle

- K-Bis ou statuts de l'association.

La somme versée reste acquise en cas d'annulation de l'exposant. Nous nous réservons le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait l'ordre ou la moralité de la manifestation.

Il est interdit de modifier l'emplacement attribué sans autorisation des organisateurs.

Article 3 : Prix de l'emplacement pour le week-end

- Chalet 2,5x2,5m : 20 € avec 2 tables
- En salle : 15 € la première table puis 12 € les tables suivantes.
- Chalet pour exposants en restauration et dégustation / Foodtruck : 50€ l'emplacement

Dimension de la table : 1,20mx0,80m, 2chaises par stand fournies. Les chalets extérieurs sont éclairés.

Les emplacements ne sont pas systématiquement équipés de prises électrique, il faut en faire la demande sur le bulletin d'inscription, l'arrivée électrique est prévue par les organisateurs et **l'exposant devra se munir d'un dérouleur et de prises multiples aux normes.**

L'utilisation de chauffage individuel est interdite.

Article 4 : Tout ce qui est entreposé dans la salle des fêtes et dans les chalets extérieurs reste sous la responsabilité de l'exposant, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de problème.

Aucune surveillance n'est assurée en dehors des horaires du marché.

Article 4 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur et notamment d'indiquer clairement les prix appliqués.

Article 5 : Chaque exposant est tenu d'occuper l'emplacement qui lui est réservé dès l'ouverture du marché et jusqu'à sa clôture. Les exposants pourront s'installer le matin à partir de 8h30 et devront respecter les horaires d'ouverture du marché de Noël indiquées pour conclure des ventes.

Nous vous attendons nombreux.



Marché de Noël Nailly 2026

Samedi 28 Novembre de 10h00 à 21h00
Dimanche 29 Novembre de 10h00 à 17h30

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Nom Entreprise :

Articles exposés :

Merci de fournir une photo représentative de vos produits proposés.

Dimension de la table : 1,20mx0,80m

Emplacement : ☐ en salle Nombre de table :

☐ chalet extérieur Nombre de chalet :

Emplacement pour restauration, dégustation ou foodtruck ☐

Branchement électrique nécessaire ? ☐ oui ☐ non

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du marché de Noël et m'engage à le respecter.

Date et signature :